

Document 1

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois le dix-sept octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur LARRIEU Jacques, Maire.

Étaient présents : LARRIEU Jacques, CHARDON Pierre, CORREIA Alexis, MULQUIN Corinne, BARBAN Alexandre, DALES Caroline, DABE Bernadette, BROSSAS Philippe, LACROUTS Michel, FORCET Ophélie, BETON Florian, LACABE Frédéric, GAUDIN Billy, BUSQUET FREYSSELINAS Sandrine

Excusée : PRUET (DUMARTIN) Mathilde (pouvoir à LARRIEU Jacques)

Pierre CHARDON est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 30, Monsieur le Maire demande à ce que l'ensemble du conseil observe une minute de silence en la mémoire de Monsieur BERNARD Philippe assassiné à Arras vendredi dernier.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU JEUDI 3 AOUT 2023 :

Ce document n'appelle ni remarque ni question, le procès-verbal de cette réunion est adopté à l'unanimité (15 votants).

DÉLIBÉRATION ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2024 :

Vu l'avis du comptable en date du 29 septembre 2023, la commune de Saint Yaguen s'engage à appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la M14. Cette nouvelle nomenclature offre plus de souplesse et permettra entre autres des mouvements de crédit de chapitre à chapitre sans délibération préalable et cela dans la limite de 7,5% des montants de dépenses réelles de chacune des sections. Pas de question particulière des membres du conseil.

La délibération est mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité (15 votants)

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ADOPTION DE L'APPEL POUR UNE SOCIÉTÉ LANDAISE SANS VIOLENCES CONTRE LES FEMMES :

Le Maire rappelle qu'en 2022 plus de 110 femmes ont été les victimes de leur compagnon ou ex-compagnon et qu'en 2023 se sont déjà plusieurs dizaines de victimes qui sont décédées dans des circonstances similaires. En conséquence le conseil décide de signer l'appel « Pour une société landaise sans violence contre les femmes » et s'engage à améliorer le repérage et l'accompagnement des victimes, sensibiliser et former de manière à favoriser la prévention des violences, soutenir les associations mobilisées sur ce sujet et participer à la coordination territoriale.

Les questions ou remarques épuisées, la délibération est mise aux voix et adoptée à l'unanimité (15 votants).

LOTISSEMENT LELANNE : DÉLIBÉRATION VENTE LOTS :

- **Vente du lot n°1 :** vu la demande de permis d'aménager N° PA.40.285.21.T0004 du 15 juillet 2021, l'arrêté du maire du 11 mai 2022 validant le permis d'aménager, la délibération du conseil municipal fixant le prix de vente à 50€ HT le m² soit 60€ TTC le m² et après examen de la demande de réservation de Monsieur Anthony PORTELA domicilié 248, rue Jules Ferry 40400 TARTAS, accepte la vente du lot n°1 au prix de 49350€HT soit 59220€ TTC et autorise Monsieur le Maire, dans un premier temps à signer la convention dans l'attente de la signature de l'acte définitif auprès de l'office notarial de Me Sandra RAGUE-ESTAUN et Me Laure BALLUTEAUD à TARTAS.
La délibération est mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité (15 votants).
- **Vente du lot n°2 :** vu la demande de permis d'aménager N° PA.40.285.21.T0004 du 15 juillet 2021, l'arrêté du maire du 11 mai 2022 validant le permis d'aménager, la délibération du conseil municipal fixant le prix de vente à 50€ HT le m² soit 60€ TTC le m² et après examen de la demande de réservation de Madame Steacy BAUDOIN domiciliée 136, avenue du Marensin Appt D107 40170 LIT-ET-MIXE, accepte la vente du lot n°2 au prix de 46800€HT soit 56160€ TTC et autorise Monsieur le Maire, dans un premier temps à signer la convention dans l'attente de la signature de l'acte définitif auprès de l'office notarial de Me Sandra RAGUE-ESTAUN et Me Laure BALLUTEAUD à TARTAS.
La délibération est mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité (15 votants).
- **Vente du lot n°4 :** vu la demande de permis d'aménager N° PA.40.285.21.T0004 du 15 juillet 2021, l'arrêté du maire du 11 mai 2022 validant le permis d'aménager, la délibération du conseil municipal fixant le prix de vente à 50€ HT le m² soit 60€ TTC le m² et après examen de la demande de réservation de Monsieur Julien BREQUIGNY domicilié 69, route de Rion 40400 LESGOR, accepte la vente du lot n°4 au prix de 48150€HT soit 57780€ TTC et autorise Monsieur le Maire, dans un premier temps à signer la convention dans l'attente de la signature de l'acte définitif auprès de l'office notarial de Me Sandra RAGUE-ESTAUN et Me Laure BALLUTEAUD à TARTAS.
La délibération est mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité (15 votants).
- **Vente du lot n°5 :** vu la demande de permis d'aménager N° PA.40.285.21.T0004 du 15 juillet 2021, l'arrêté du maire du 11 mai 2022 validant le permis d'aménager, la délibération du conseil municipal fixant le prix de vente à 50€ HT le m² soit 60€ TTC le m² et après examen de la demande de réservation de Monsieur Jean Marc PRUET et Madame Isabelle DARGELOS domiciliés 209, chemin de Suzan 40090 SAINT MARTIN D'ONEY accepte la vente du lot n°5 au prix de 48600€ HT soit 58.320€ TTC et autorise Monsieur le Maire, dans un premier temps à signer la convention dans l'attente de la signature de l'acte

définitif auprès de l'office notarial de Me Sandra RAGUE-ESTAUN et Me Laure BALLUTEAUD à TARTAS.

La délibération est mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité (15 votants).

Monsieur le Maire indique que le lot n°3 reste disponible à la vente et qu'il a été approché par Monsieur Jean Luc MALDONADO conseiller Immobilier à TARTAS (Société IAD France) pour prendre en charge cette vente avec mandat gratuit pour le vendeur et sans exclusivité. A suivre.

DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT FRAIS TABLEAU ARÈNES :

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions dans lesquelles Monsieur Izaak DE VOS de Saint Yaguen nous a fait cadeau de la réalisation d'un tableau représentant un écarteur de course landaise, tableau désormais exposé dans l'angle sud est des arènes. La fourniture des matériaux utiles à la réalisation de cet œuvre d'art était par convention à notre charge, il restait à régler les frais de fourniture de la peinture d'un montant de 93.76€. Il est donc proposé de rembourser les 93.76€ à l'artiste Monsieur Izaak DE VOS.

La délibération est mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité (15 votants).

DÉLIBÉRATION FIXATION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE À LA PST BASKET ET AU FUTSAL DU STADE YGOSSAIS

Monsieur le Maire rappelle avoir été sollicité par ces deux associations extérieures à la commune pour l'utilisation de notre salle polyvalente.

La PST basket les vendredis de 17h à 21h

Le Futsal du Stade Ygossais les jeudis de 19h30 à 23h

Après avoir échangé, le conseil valide la proposition du Maire pour une tarification de 180€ à l'année pour chacune des associations et l'autorise à signer les conventions.

La délibération est mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité (15 votants)

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire indique au conseil avoir été contacté par la Société API « Les super superettes » qui propose pour les villages comme le nôtre l'installation d'une Superette épicerie accessible 24h sur 24 et 7jours sur 7. Cela nécessiterait la mise en place d'un bungalow, (extérieur bois façon bâti landais) qui contiendrait quelques 700 produits de consommation courante à des prix Carrefour le tout en accès libre sous réserve de badge d'accès. Pour l'installation de ce petit commerce de dépannage, la Sté API demande une aide financière de 3000€, une alimentation électrique et un accès internet puis la signature d'une convention précisant les modalités financières et contractuelles. Après quelques échanges sur le sujet qui paraît intéressant pour dynamiser le village, Jacques LARRIEU, Maire propose de reprendre contact avec le représentant Monsieur Valentin FABRY pour une présentation plus détaillée au conseil... Affaire à suivre.

- Monsieur le Maire fait un point rapide des études ou travaux en cours concernant les bâtiments communaux pour en limiter les dépenses d'énergie. Dossier « Economie d'énergie » :

École : Accompagnés par l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la CCPT et l'Econome de flux Bruno LALANNE, le maître d'œuvre a été désigné, c'est la Sté NEPSEN de Bordeaux qui a en charge le dossier. Préparation des APS, APD puis chargée de procéder aux appels d'offre avant la fin de l'année de manière à pouvoir faire les demandes de subventions afférentes à cette opération.

Salle polyvalente : les dépenses engendrées par les travaux à réaliser pour générer des économies d'énergie sont trop élevées et dépassent nos capacités de financement.

Mairie : le dossier est en cours d'examen avant décision des travaux à entreprendre pour limiter la consommation énergétique.

Autres informations :

- Une demande de la part de Monsieur Laurent SOUS qui souhaiterait que la ligne électrique désaffectée qui traverse les parcelles de pâturage de la bergerie soit démontée. La première estimation des travaux de démantèlement de cette ligne s'élèverait selon ENEDIS à près de 20.000€.
- Projet de lotissement Troyes, la SOVI qui avait signé une convention d'achat du terrain avec l'engagement de signer le compromis de vente avant la fin de l'année demande le report de cet engagement à fin mars 2024. La cause essentielle avancée par la SOVI, Monsieur Frédéric ROMAIN est la morosité du marché de l'immobilier.
- Repas du CAS, prévu le samedi 4 Novembre, chacun des membres du Conseil y est invité et assurera le service comme les années précédentes, s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie.
- Michel LACROUTS demande la parole et souhaite s'exprimer au nom des sept nouveaux élus qu'il considère comme l'opposition et commence son intervention « Nous souhaitons vous faire part de notre fort mécontentement » et poursuit en lisant un document préparé au préalable où il dénonce la faible intégration et/ou la faible participation des membres de son groupe aux différentes commissions. Il se dit ne pas être invité aux réunions de la commission travaux ou aux réunions de chantier qui peuvent se tenir. Il indique que les comptes rendus ne sont pas régulièrement rédigés, il en va de même pour la commission Agriculture Forêt Environnement. Il dénonce par ailleurs l'écart entre les discours et les actes et demande plus de considération. Le Maire attentif et à l'écoute dit avoir entendu le message et regrette cette perception des choses, il indique que les commissions sont régulièrement convoquées et confirme que les comptes rendus seront faits et diffusés aux intéressés, il regrette aussi parfois les absences. Pierre CHARDON informe que le compte rendu de la dernière réunion de la commission AFE est fait et qu'il sera diffusé aux intéressés dès ce soir.
- Ordures Ménagères (OM) : Pierre CHARDON prend la parole pour indiquer que les coûts de traitement des OM sont en augmentation, voir l'impôt foncier rubrique TOM (Taxe Ordures Ménagères). Cette situation risque de se

renouveler les prochaines années. Que faire pour répondre à cette situation si ce n'est que de diminuer le volume des ordures ménagères résiduelles, celles que l'on met dans les sacs poubelle noirs. Les autres ordures, verre, carton et emballages sont recyclés. Dans ce contexte et pour inciter, ou habituer les ménages à mieux trier les ordures il propose de remettre à chaque foyer un lot de 3 cabas de tri (Vert, Jaune et Bleu) au lieu des traditionnels sacs poubelle. Cette proposition semble être intéressante, reste à obtenir un devis pour la fourniture de ces cabas et à organiser la distribution.

L'ordre du jour et les questions sont épuisés, la séance est levée à 21h50.

